



## **Quels enjeux géostratégiques des programmes Tempus ?**

Notre propos est de fournir des éléments de réponse à la question des effets induits résultant de la mise en œuvre des projets Tempus de coopération interuniversitaires. Comment des projets dont l'objectif principal était la modernisation des établissements universitaires des pays de l'ancien bloc socialiste ont transformé les universités des pays partenaires et tout autant les universités de l'UE pour aboutir à l'élaboration d'un modèle de l'enseignement supérieur européen en développant des dispositifs d'adaptation aux réalités économiques et sociales dans une période d'instabilité structurelle ?

Au milieu des années 1980, l'enseignement supérieur en Europe se caractérise par une grande diversité des situations nationales, les projets d'extension de l'intégration européenne vers une Union européenne impliquent un rapprochement des systèmes universitaires. Les premières initiatives (ECTS et ERASMUS) ne modifient pas significativement le paysage. Par contre les projets de modernisation universitaires (Tempus) dans les PECO et la CEI conduisent à des réflexions sur les adaptations nécessaires des structures et des enseignements. La synthèse de cet ensemble de projets prendra avec le processus de la Sorbonne-Bologne

d'institutionnalisation de l'EEES auquel ne participent pas encore les pays de l'UPM qui constitue une nouvelle frontière pour l'influence universitaire européenne.

### **Harmonisation infructueuse de l'enseignement supérieur**

L'Union européenne, auparavant la Communauté européenne<sup>1</sup>, n'a pas vocation à intervenir dans l'organisation des enseignements supérieurs par application du principe de subsidiarité. En effet, les États membres ont développé au cours de l'histoire des systèmes universitaires variés bien souvent considérés par ceux-ci comme une des dimensions de leur identité nationale. De ce fait, les divers systèmes ont répondu diversement aux effets de la massification des études universitaires et de la mondialisation par la mise en compétition des établissements universitaires<sup>2</sup> au début des années 1980.

L'UE en coopération avec le Conseil de l'Europe dans une compétition-coopération avec les États membres a initiée dès le milieu des années 1980 des dispositifs utilisant des méthodes douces pour assurer une plus grande cohérence entre les systèmes universitaires européens pour aller vers une économie de la connaissance ouverte et innovante basée sur le développement de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>. La caractéristique commune à ces

---

<sup>1</sup> Nous utiliserons exclusivement le terme d'Union européenne même s'il s'agissait de la Communauté

<sup>2</sup> Pierre Bailly, « L'EEES ou le développement de la compétition entre les établissements », 2008, disponible sur :  
< <http://econpapers.repec.org/paper/haljournal/halshs-00371255.htm> >  
(25.7.2011).

<sup>3</sup> P. Aghion & Élie Cohen. *Éducation et croissance*, Paris, la Documentation française, 2004 (Les rapports du Conseil d'analyse économique, n° 46).



dispositifs est de s'appuyer sur le volontariat, le libre choix des établissements d'y participer. Leur extension a ensuite plus ou moins contraint tous les établissements à adopter les principes transposés selon une démarche consensuelle en des règles et des normes plus ou moins souples.

Trois dispositifs communautaires combinés ont joué un rôle déterminant dans la transformation des systèmes universitaires européens et des pays du voisinage de l'UE : le système des crédits (ECTS), le programme ERASMUS, les projets Tempus.

Le premier programme visait à faciliter la possibilité pour des étudiants de fréquenter plusieurs établissements universitaires européens avec une validation dans leur université d'origine des résultats acquis avec le soutien de financements européens. Les équivalences permises par les ECTS (*European Credits Transfer System*) devaient étendre les mobilités étudiantes soutenues par les aides du programme ERASMUS.

La notoriété du programme Erasmus (25 ans en 2012) ne doit pas masquer son faible impact quantitatif (environ 4 % des étudiants européens) et son échec dans la réalisation de son objectif à contribuer à la création d'un espace européen d'enseignement supérieur (Commission européenne, 2013). Son impact dans le domaine interculturel est sans doute plus significatif que la réalisation son objectif académique sans convergence sensible des systèmes universitaires nationaux qui était sans doute est des non-dits du programme. Il est devenu l'emblème de la mobilité des étudiants au sein de l'Europe, un acquis communautaire plébiscité par usagers effectifs ou potentiels. L'obstacle principal aux mobilités s'explique par les différences entre les systèmes universitaires des pays participants ; ce qui a conduit à imaginer des formules pour une plus grande compatibilité des systèmes.

Les deux dispositifs précédents présumaient l'existence de mécanismes automatiques de rapprochement dans une logique



proche des marchés autorégulateurs. L'objectif n'a pas été atteint, c'est un processus ambitieux d'harmonisation initié par les ministres de l'enseignement supérieur en 1998 et négocié avec les acteurs au cours des années suivantes connu sous le nom de processus de Sorbonne-Bologne (Ravinet, 2009) qui aboutira à une plus grande harmonisation de l'organisation des systèmes universitaires nationaux. Nous y reviendrons ultérieurement.

Les projets Tempus constitueront par contre un des vecteurs d'un rapprochement des systèmes universitaires de l'UE et de ses environnements proches.

### **Adaptation des structures**

Les programmes Tempus successifs, pour une analyse détaillée<sup>4</sup>, interviennent avec un objectif affiché de la transformation des systèmes universitaires des pays voisins de l'UE et ceux issus des désintégrations de l'Union soviétique et de la Yougoslavie. Ces programmes universitaires font partie d'un plus vaste ensemble de mesures décidées par la Commission européenne pour accompagner le processus de transition des anciens systèmes sociaux socialistes. En schématisant, il est possible de constater l'existence de deux modèles concurrents. Le modèle des États-Unis de la thérapie de choc, néolibéral et néoconservateur, attirait les dirigeants issus de la disparition du bloc soviétique beaucoup plus que son homologue européen. Le programme TACIS avec sa composante universitaire Tempus a permis de conférer une plus grande visibilité et attractivité aux principes européens de capitalismes régulés (des économies sociales de marché) selon des

---

<sup>4</sup> R. McCabe., P. Ruffio & P. Heinämäki, « Tempus @ 20 A Retrospective Of The Tempus Programme over the past Twenty Years, 1990-2010 », 2011, sur < [http://www.enpi-info.eu/files/publications/tempus\\_inside\\_en\\_110308.pdf](http://www.enpi-info.eu/files/publications/tempus_inside_en_110308.pdf) >.



spécificités nationales sans modèle unique. Les premiers programmes se proposaient de former les cadres à même de participer au développement de l'économie de marché régulée dans un cadre démocratique dans une optique de rapprochement ou d'adhésion des pays concernés. Les programmes Tempus ont représenté un détour de l'intervention pour la modernisation de l'ensemble des universités concernées. Les domaines de recevabilité des projets Tempus se sont en effet étendus au plan des champs disciplinaires au plan l'espace géographique et au plan de l'importance des transformations des institutions universitaires. La condition du financement implique l'acceptation des valeurs de l'UE et de ses objectifs généraux en termes universitaires sur la base du volontariat en lien avec la mise en place d'un EEES. D'une ambition limitée à accompagner, au plan des formations supérieures, l'émergence d'économies mixtes, les programmes Tempus successifs ont engendré graduellement une dynamique axée sur une restructuration complète des établissements d'enseignement supérieur.

Si le premier programme Tempus était limité à la Hongrie et à la Pologne et aux formations universitaires dans les domaines de l'économie et de la gestion, une première extension a intégré le champ de la gouvernance universitaire, puis avec le succès des propositions issus du projet de création d'un espaces européen d'enseignement supérieur les projets ont également porté sur le développement de la structuration des études selon l'architecture validée par les participants au processus de Bologne. Dans une dernière étape, ce sont l'ensemble des disciplines universitaires qui peuvent faire l'objet de programme Tempus.

Les zones géographiques éligibles se sont étendues de la Hongrie et la Pologne à l'ensemble des PECO (PHARE) puis de la CEI (TACIS), des pays des Balkans (CARDS) et enfin des États de la Méditerranée (MEDA). Le programme est désormais ouvert à 27 pays de l'Asie centrale à ceux de la Méditerranée. Ces pays doivent



avoir signé des accords sur des objectifs négociés par la Commission avec chaque pays.

Après la réforme des syllabus puis des cursus, les projets Tempus ont développé des objectifs de modification des structures, de la gouvernance des institutions partenaires et de systèmes d'assurance qualité. Les thématiques des transformations des universités correspondent aux recommandations des organisations internationales : adaptation des formations aux marchés du travail, professionnalisation pour des espaces d'emploi local ou national, formation tout au long de la vie, qualification par la recherche et l'innovation, mobilité des étudiants et des diplômés plus tournées vers les circulations internationales, création de procédure de certification externe de la qualité. Concrétisé par le processus de Bologne, ces recommandations sont à la base des transformations universitaires dont la promotion a été largement assurée par les projets Tempus.

Le paradoxe est que les institutions européennes, parties prenantes dans les programmes Tempus de modernisation des universités des pays partenaires, étaient elles-mêmes engagées dans des réformes profondes de leur organisation. L'engagement dans des projets Tempus de transformation des universités partenaires a aussi participé des transformations des universités européennes. D'une part, au sein des consortiums, les institutions ont découvert très concrètement les spécificités de fonctionnement des universités européennes, d'autre part les objectifs poursuivis par les projets se sont révélés pour partie être également des éléments de leur propre modernisation. Les programmes Tempus constituent une des dimensions des évolutions vers l'acceptation d'une plus grande harmonisation entre les établissements, tout en expérimentant en pratique que la diversité institutionnelle n'était pas un obstacle aux coopérations alors même que tous les domaines de la formation universitaire ont été intégrés dans les objectifs.



L'objectif général du programme est d'institutionnaliser des coopérations universitaires entre les établissements de l'espace concerné sur la base du volontariat. Ces coopérations concernent tout autant les établissements de PUE que ceux des pays du voisinage et touchent essentiellement les étudiants. Les coopérations de recherche font l'objet de programmes spécifiques (PCRD) entre des laboratoires de recherche pour créer des réseaux européens. Les échanges d'étudiants au sein de PUE participent de la mise en compétition des établissements qui privilégient les mieux classés d'entre eux de façon à attirer les meilleurs étudiants des meilleurs établissements. Les programmes Tempus redoublent les effets des échanges Erasmus.

Pour les institutions partenaires, la modernisation visait tout d'abord le contenu des formations en économie et en gestion, avec un accent sur le deuxième terme, pour les adapter aux nouvelles réalités économiques et sociales d'économies capitalistes de marché décentralisées. La modernisation devait mettre en place les conditions permettant une adaptation permanente aux transformations économiques et sociales sur trois plans. Le premier aspect devait répondre à la rupture des liens entre les formations et l'accès aux emplois selon des procédures planifiées ; l'adaptation à chaque emploi se réalisant sur le poste de travail au sein d'un procès de travail taylorisé. L'ouverture d'un marché du travail obligeait les universités à développer des relations avec les futurs employeurs (entreprises nationales, firmes transnationales, administrations publiques) en vue d'une articulation entre des formations de haut niveau et les nouveaux besoins des employeurs s'accompagnant d'une ouverture à la société civile en émergence. La fin du taylorisme comme mode dominant d'organisation du travail se traduisait par le recours à des méthodes de formation moins liées au bachotage et plus au développement de compétences (adaptation au changement, capacité d'innovation et au travail en groupe).



En ce sens la modernisation est un processus sans fin puisque les transformations des conditions de l'activité sont permanentes avec le développement économique (formation en capital humain) et ce encore plus durant les périodes de d'instabilité structurelle. La modernisation au sens de l'UE (relations universités-entreprises, formation tout au long de la vie, démarche assurance qualité, formations permettant l'innovation) concerne tout autant les établissements de l'UE que hors UE. L'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'université est un enjeu crucial de la démarche de modernisation.

Les universités de l'UE en pleine période de restructuration participaient à la restructuration des universités des pays partenaires. Toute une partie des priorités des programmes Tempus s'appliquaient aux évolutions des universités de l'UE.

Les programmes européens d'enseignement supérieur et de recherche se situent dans une stratégie de transformation des modèles de formation post secondaire tant au sein de l'Union européenne que pour les États voisins de celle-ci et de promotion des coopérations universitaires en dehors du champ strict de la recherche. Ces principes généraux ne conduisaient à un modèle unique.

### **Institution d'un modèle européen**

Les programmes Tempus se devaient de donner une plus grande visibilité au modèle européen d'enseignement supérieur. La réalisation des objectifs se heurtait à la grande diversité des modèles, les institutions partenaires étaient parfois dubitatives devant l'existence d'un supposé modèle européen. Sans être un résultat des projets Tempus, le processus de Bologne a trouvé des éléments de légitimité d'une part en banalisant les coopérations interuniversitaires en dehors de la recherche, d'autre part en proposant des réponses aux difficultés pratiques de réalisation de ces coopérations. Les projets Tempus, comme nous l'avons





souligné, sont devenus des vecteurs de la mise en œuvre du modèle en développement de Bologne puisque l'EEES n'existe en tant que tel depuis 2010.

Comme dans d'autres domaines, la construction européenne n'a pas conduit à une harmonisation spontanée des pratiques contrairement aux espoirs mis dans la capacité des marchés à imposer des convergences. Au contraire, l'extension du marché commun vers le marché unique et la mise en œuvre de l'euro ont redonné une place prépondérante aux États et à la démarche intergouvernementale en substitution à la démarche communautaire. Il en est de même dans l'enseignement supérieur. La stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne illustrent on ne peut mieux cette situation. La stratégie communautaire de Lisbonne a échoué, par contre le processus intergouvernemental associant les acteurs de l'enseignement supérieur a connu le succès.

Cette situation s'explique pour des raisons institutionnelles. L'enseignement supérieur n'est pas du domaine communautaire, il reste y compris dans le traité de Lisbonne de la responsabilité des États membres d'où des interventions indirectes de la part de la Commission, type Tempus, alors que les États peuvent, en incluant la Commission, construire les consensus et les mettre en œuvre en intégrant leurs diversités dans un processus politique multiforme. Il est néanmoins indéniable que les programmes Tempus ont permis le développement d'un vaste dialogue entre universitaires et entre institutions qui a débouché sur les possibilités de réduire la fragmentation de l'enseignement supérieur entre les pays ainsi qu'entre les établissements permettant la réalisation de coopérations et d'échanges. Les structures communes des enseignements le respect des principes acceptés ont rendu possible une plus grande compatibilité des échanges universitaires sans réduire les diversités nationales.



Les dispositifs développés dans le cadre des projets assurent la pérennité d'une présence européenne ou modifient les préférences des étudiants dont la tendance spontanée est de privilégier les établissements nord-américains. Les accords de coopération résultants des projets Tempus facilitent la circulation des étudiants et des diplômés d'autant plus que les principes des établissements d'origine appliquent les principes de Bologne. Les programmes Tempus incitent à développer sur une base volontaire l'acceptation des principes retenus par le processus de Bologne dans une démarche *bottom up*. Les établissements impliqués dans les programmes Tempus tendent à intervenir auprès de leurs autorités de tutelle pour adopter les principes généraux de l'UE pour faciliter les mobilités étudiantes. Les établissements européens devenant les meilleurs avocats des transformations de la structure de l'enseignement supérieur. Les programmes Tempus, ainsi que le programme Erasmus Mundus, offrent également la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne de développer, sur des financements majoritairement communautaire, des coopérations avec des établissements d'autres pays, leur permettant de recruter les meilleurs étudiants (niveau L3 ou master) sélectionnés par les établissements d'origine et les établissements de destination. Du fait de l'EEES, ces flux ne sont unilatéraux et débouchent généralement sur des coopérations croisées.

Le processus de Bologne a été créé et s'est développé en dehors des institutions communautaires. Ce n'est que dans un second temps qu'il a été soutenu par la Commission européenne. Il engagera avec un certain succès une transformation des systèmes d'enseignement supérieurs selon des principes identiques en particulier avec la mise en place d'une grille commune de diplômes LMD : licence (Bachelor) en trois ans, Master (5 ans), Doctorat (3ans). Les diplômes nationaux ne disparaissant pas pour autant. Les rapprochements réalisés au sein de chacun des États participants a permis d'annoncer en 2010 le lancement de l'Espace



Européen d'Enseignement Supérieur (EHEA, 2010). Les systèmes européens d'enseignement supérieur restent différents avec néanmoins une plus grande compatibilité pour des échanges et des coopérations en particulier par l'utilisation des crédits ECTS et le recours au programme ERASMUS. L'évidence des propositions issues des conférences a rendu les réformes proposées acceptables suscitant de nombreuses résistances souvent associées aux craintes liées à la mondialisation et à l'explicitation de la mise en compétition des universités. La libre adhésion aux principes, l'application souple et graduelle de la mise en œuvre ont permis le maintien de spécificités nationales au sein du cadre de l'EEES. L'extension rapide des recommandations des Conférences biennales s'explique par la crainte des États participants d'être dépassé dans la compétition universitaire internationale. Comme souvent au sein de l'UE, certains États ont instrumentalisés le processus de Bologne pour engager les réformes nécessaires malgré de nombreuses réticences ne serait-ce que par la crainte habituelle du changement de la part des systèmes universitaires dont les tendances à l'autoreproduction et au conservatisme s'appuient sur la cooptation et le pilotage plus ou moins directif des États<sup>5</sup>. Cette dynamique structurelle progressive engendre des externalités d'adaptation aux principes généraux sur les systèmes universitaires de pays peu concernés par l'intégration européenne, une illustration en est donnée par la participation de l'UNESCO. Le processus de Bologne contribue à l'émergence une plus grande compatibilité des systèmes universitaires au sein des 47 États membres. L'enjeu central de l'acceptation des principes européens en matière d'enseignement supérieur est désormais acquis. Les principes du processus de Bologne (structure en trois niveaux,

---

<sup>5</sup> J. Moisand, « La mondialisation universitaire. Entretien avec Christophe Charle », *La Vie des idées* [En ligne]. 4 janvier 2013, sur < <http://www.laviedesidees.fr/La-mondialisation-universitaire.html> >.



processus d'assurance qualité, mobilité des étudiants, l'accumulation des crédits) sont désormais acceptés au-delà même des participants au processus et loin de l'Europe.

L'articulation complexe entre les projets Tempus et le processus Bologne ont permis de développer des coopérations universitaires élargies aussi bien avec les futurs adhérents autrefois les PECO maintenant les pays des Balkans occidentaux, l'ensemble des pays européens y compris en dehors de l'EEE, les pays du voisinage à l'Est (Moldavie, Ukraine, Biélorussie) y compris le Caucase (Géorgie, Arménie) et les pays partenaires (Russie, Azerbaïdjan, Asie centrale). L'ouverture vers la Méditerranée représente une nouvelle extension vers un ensemble de pays dont la vocation n'est pas nécessairement d'adhérer à l'Union.

*Les pays concernés par le programme Tempus IV*



Source : <<http://eacea.ec.europa.eu>>



## Une nouvelle frontière : la Méditerranée

L'extension du programme Tempus vers l'espace méditerranéen, qui correspond à découpage géographique sans unité, se situe dans le cadre de la politique de voisinage en dehors de la Turquie qui apparaît sur la carte ci-dessous en dehors du programme ce qui n'est pas tout à fait exact.

Néanmoins la Méditerranée offre des possibilités de coopération et de création d'un espace d'influence de l'UE en dehors de toute perspective d'adhésion à l'UE telle qu'elle existe actuellement. à l'exception de la Turquie pour laquelle, comme le Caucase, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, l'ambiguïté des positions des intentions de l'UE complique les positionnements géostratégiques.

Le programme Tempus IV ne distingue plus les pays selon leur relation avec l'UE de l'adhésion programmée (Croatie) à la pure coopération (Fédération de Russie), il en est de même dans l'espace méditerranéen où le type de coopération universitaire entre des universités israéliennes et des universités tunisiennes ne peut être identique. Au-delà de ces différences, un projet Tempus suppose obligatoirement une volonté de changement de la part des institutions partenaires et des autorités de tutelles. Les perspectives actuelles du développement des coopérations universitaires avec l'espace méditerranéen se situent dans un contexte profondément renouvelé depuis les premiers Tempus Meda. La concurrence avec les autres propositions de coopération universitaire s'est plutôt étendue avec les acteurs habituels États-Unis, Canada mais également la Chine. La différence avec les périodes antérieures tient au fait qu'il existe désormais un modèle européen d'enseignement supérieur qui couvre l'ensemble des champs de l'activité universitaire avec l'EEES.



L'expérience acquise dans le cadre d'anciens projets devrait, si les conditions sont rassemblées, permettre de capitaliser les acquis pour mettre en œuvre les transformations plus efficacement. L'ouverture vers la Méditerranée assure un développement universitaire dans une zone avec un partenariat spécifique sans adhésion immédiate. Les transformations en cours dans nombre de pays de l'espace méditerranéen rappellent des traits caractéristiques de la période de transition postsocialiste. Les processus en cours sont complexes, contradictoires ce qui rend toute perspective difficile. L'ouverture internationale des pays de la méditerranée constitue une différence fondamentale avec les pays de l'espace socialiste. Les économies concernées et leurs acteurs sont largement insérés dans le processus de mondialisation. Sur le plan des cadres de l'économie, si les formations en économie et gestion et plus généralement dans les sciences sociales ne correspondent pas toujours au niveau international, une partie des cadres économiques ont pu suivre des études dans des universités européennes ou nord-américaines, parfois expatriés, ils constituent un potentiel non négligeable de ressources humaines à mobiliser. C'est également le cas au plan universitaire dans les disciplines scientifiques, hors du champ des sciences sociales, où des coopérations existent au niveau des standards internationaux. Ces pays vont avoir besoin de cadres dans le domaine de l'économie et la gestion à même de répondre à deux contraintes issues des mutations récentes :

- La moindre intervention des pouvoirs publics sur le fonctionnement l'économie et sur la gestion des entreprises, avec des nuances entre les pays, demandent des cadres plus autonomes,
- les sérieuses difficultés en termes économiques et sociales en relation avec cette relative libéralisation supposent des capacités d'adaptation et d'innovation.



Les formations universitaires peuvent participer à termes à la résolution de ces tensions en se réformant volontairement comme l'ont réalisé les universités de l'UE et des anciens pays socialistes, au terme de multiples débats, de controverses et de décisions politiques transformant radicalement le champ universitaire<sup>6</sup>. C'est en ce sens que ces institutions peuvent aider à atteindre les objectifs qui se fixeront les établissements d'enseignement supérieur, ce qui présuppose un minimum d'autonomie de ceux-ci pour en particulier développer des relations de partenariat avec les employeurs et étendre les contacts avec la société civile. Les projets Tempus permettront ainsi aux institutions universitaires partenaires avec l'appui des institutions universitaires de l'UE de développer des évolutions permettant de meilleures coopérations parmi les priorités définies dans la négociation avec la Commission.

Loin d'être de simples aides à la modernisation des universités et à une universalisation du savoir, ce qu'ils sont aussi, les projets Tempus ont, sur la base du volontariat, engagé des modifications des contenus, des structures et des gouvernances des établissements universitaires au sein de l'UE et des pays partenaires. La traduction réglementaire de ces nouvelles orientations a pu être d'autant mieux acceptée par les acteurs que ceux-ci avaient contribué à leur mise en œuvre dans des projets européens et à leurs évolutions.

Les programmes Tempus ont constitué avec d'autres comme Erasmus des dispositifs efficace de réforme en accroissant le domaine d'influence de l'Union européenne en s'appuyant uniquement sur les valeurs. Le projet actuel de la Commission de regrouper tous les programmes existants sous une seule

---

<sup>6</sup> Christophe Charle & Jacques Verger, *Histoire des universités : XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.



dénomination : Erasmus pour tous<sup>7</sup> exprime un dépassement des programmes qui ont atteint leur limite. L'Union européenne restructure les financements communautaires en vue d'une consolidation des acquis. Ce choix nous semble traduire une réorientation des objectifs de l'UE en matière de formation supérieure centré sur l'efficacité des financements pour améliorer les avantages comparatifs de l'Europe au sein de la mondialisation.

**Pierre Bailly**

### **Bibliographie complémentaire**

Commission européenne. « Investir dans l'éducation, la formation et la jeunesse en Europe », 2012. Disponible sur : < [http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/index_fr.htm) >

EHEA. « Processus de Bologne: création de l'espace européen de l'enseignement supérieur ». 2010, sur < [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11088\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11088_fr.htm)>.

Ravinet P. « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? la formation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 ». *Éducation et Sociétés*. 2009,. Vol. 2, n°24, p. 29-44.

---

<sup>7</sup> Commission européenne. « Commission européenne - Le programme ERASMUS: étudier en Europe et plus encore », 2013, disponible sur : < [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/erasmus\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/erasmus_fr.htm) >